



# DOSSIER DE PRESSE

## Destruction des stocks d'ivoire illicite saisi en France

Jeudi 6 février 2014

**Contact presse :**

Direction de la Communication – Bureau presse : 01 40 81 15 96 – [bureau-presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bureau-presse@developpement-durable.gouv.fr)

## Sommaire

---

Détruire les stocks d'ivoire illicite : un signal fort.....Page 1

Pourquoi détruire les stocks saisis ?..... Page 2

Qu'advient-il des futurs stocks saisis en France ? ..... Page 2

L'ivoire, un commerce très encadré ..... Page 3

Typologie des saisies ..... Page 4

Trafic des espèces menacées :  
les engagements de la France .....Page 6

Un plan national d'actions..... Page 6

En France, qui veille au contrôle des espèces menacées ?..... Page 6

Le commerce illégal des espèces menacées :  
un trafic international .....Page 9

Les causes d'un trafic international..... Page 9

Les victimes du braconnage ..... Page 9

Une forte prise de conscience des Etats africains  
et de la communauté internationale ..... Page 10

## Annexes

Présentation des ONG et autres organismes

## Détruire les stocks d'ivoire illicite : un signal fort

---

A l'occasion de la table ronde du 5 décembre dernier organisée en marge du Sommet pour la Paix et la Sécurité en Afrique, le Président de la République avait annoncé que les stocks français d'ivoire illicite seraient détruits avant la Conférence de Londres des 12 et 13 février 2014 sur le commerce illégal des espèces menacées.

La France est ainsi le **premier pays européen à procéder à la destruction de ses stocks depuis l'entrée en vigueur du moratoire sur le commerce de l'ivoire.**

Par cette action, elle souhaite **envoyer un message de fermeté et d'autorité sans équivoque**, marquer sa solidarité avec les pays africains, afficher sa détermination à lutter contre la criminalité de l'ivoire, témoigner de son engagement résolu à mettre un terme au trafic de la faune et participer activement au défi mondial de préservation de la biodiversité.

### Focus sur le stock détruit le 6 février 2014

Les 3 tonnes d'ivoire détruites représentent plus de 15 000 pièces et 20 ans de saisies des services douaniers. Elles sont issues de constatations réalisées entre 1987 et 2007 par les services de Roissy. Ce sont essentiellement des saisies réalisées par les services de la direction interrégionale des douanes de Roissy dans le fret aérien et sur des voyageurs. Une partie de ces confiscations, qui ne sera pas détruite, a également été affectée à des musées ou à un usage scientifique.

L'ivoire destiné à la destruction rassemble des pièces brutes (défenses entières, tronçons ou pointes) ainsi que les pièces travaillées (défenses sculptées, bracelets, colliers, bagues, statuettes, personnages, ou animaux...) sans valeur patrimoniale.

Les pièces détruites ont été saisies, notamment lors des affaires emblématiques suivantes :

- **Janvier et mars 2004** : saisie dans les services douaniers de contrôle du fret commercial de 4 défenses, 4 pieds et 2 oreilles d'éléphants, d'un poids total de 72,60 kg, découverts dans un envoi provenant du Zimbabwe et destiné à l'Espagne.

Deux mois plus tard, saisie par le même service douanier de 4 défenses d'éléphants, molaires, queues, oreilles, pieds, et peau, au total 15 parties d'éléphants d'Afrique, pour un poids de 170 kg, découvertes dans des colis expédiés du Cameroun à destination du Danemark. Sur ces affaires, l'attention des douaniers a été appelée par plusieurs anomalies et discordances relevées sur les permis CITES présentés mais inapplicables.

- **Décembre 2005** : les agents des douanes de la cellule de ciblage du fret de Roissy découvrent 60 kg d'objets en ivoire d'éléphant travaillé. Les objets avaient été maquillés afin de les faire passer pour des objets en bois.

- **Janvier 2006** : lors du contrôle d'un colis envoyé de particulier à particulier, en provenance d'Abidjan et à destination de New-York, les agents des douanes inspectent des objets en bois accompagné d'une autorisation d'exportation relative à des masques et des statues en bois. Un contrôle approfondi a permis aux agents des douanes de se rendre compte que des pièces en ivoire étaient dissimulées sous du ruban adhésif enduit de terre et de sable, offrant ainsi l'aspect d'objets en bois recouverts de terre. Le colis contenait au total 12 défenses et 43 figurines en ivoire d'éléphant travaillé.

### En chiffres

Un stock d'environ trois tonnes d'ivoire qui représente une valeur de près d'**un million d'euros**

**698** défenses brutes ou travaillées pour un poids de **2 304 kg**

**15 357** pièces pour un poids de **800 kg**

Le stock détruit ce jour a été inventorié et expertisé par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) entre le 7 et 20 janvier 2014.

## Pourquoi détruire les stocks saisis ?

Par des actions fortes, les gouvernements souhaitent adresser aux trafiquants comme aux acheteurs des messages fermes, sans ambiguïté : le trafic d'ivoire n'a pas d'avenir, les pièces illégalement mises sur le marché seront confisquées et détruites.

**2013 a probablement été l'année la plus meurtrière pour l'éléphant d'Afrique depuis des décennies** : depuis 2009, le niveau de braconnage de l'éléphant n'a cessé d'augmenter témoignant d'un changement d'échelle et de l'implication du crime organisé.

La France est aujourd'hui le **premier pays européen à procéder à la destruction de ses stocks**.

### Focus sur les précédentes destructions d'ivoire

La première destruction de stocks d'ivoire a eu lieu au Kenya le 19 juillet 1989, quelques mois avant l'inscription de l'éléphant d'Afrique à l'annexe I de la CITES<sup>1</sup> qui a instauré un moratoire sur le commerce international de l'ivoire. À cette occasion, 12 tonnes d'ivoire ont été brûlées et les cendres de ce gigantesque bûcher se visitent encore aujourd'hui. Des incinérations similaires ont ensuite été conduites par le Kenya en 1991 (6,8 tonnes), puis par la Zambie en 1992 (9 tonnes).

En France, en 1989, le ministre chargé du budget, Michel Charasse, avait fait procéder à la destruction d'une partie du stock d'ivoire confisqué avant l'instauration du moratoire par la CITES.

Une vingtaine d'années plus tard, le Kenya, le Gabon et les Philippines, trois Etats identifiés comme étant des pays d'origine ou de transit de l'ivoire illicite, ont détruit symboliquement l'ivoire qu'ils ont confisqué suite à des opérations de contrôle.

Début novembre 2013, les Etats-Unis ont broyé environ 6 tonnes d'ivoire illégal dans le cadre de la mise en œuvre du décret sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et ont appelé la communauté internationale à soutenir leur action.

La Chine a répondu à cet appel le 6 janvier 2014 en détruisant publiquement 6,2 tonnes d'ivoire confisqué, marquant ainsi concrètement son engagement à lutter contre le trafic. Cette initiative a été saluée car la demande en ivoire de ce pays (premier pays importateur d'ivoire) est considérée comme l'une des causes majeures du braconnage de l'éléphant.

Enfin, le 23 janvier dernier, Hong Kong a annoncé la prochaine destruction de 28 tonnes d'ivoire saisies auprès de trafiquants. L'opération devrait débuter au cours du premier semestre 2014 et se dérouler sur une durée d'un ou deux ans.

## Qu'advient-il des futurs stocks saisis en France ?

Lors de la table ronde du 5 décembre dernier, **Philippe Martin**, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, **s'est engagé à ce que désormais, les stocks illégaux d'ivoire saisis par la France soient systématiquement détruits**.

Actuellement, la gestion des objets et spécimens confisqués ou abandonnés par transaction est encadrée par la Convention de Washington (CITES). **Les objets issus d'espèces classées en annexe I, y compris l'ivoire d'éléphant, sont destinés à être détruits car ils ne peuvent pas être revendus**.

Cependant, par exception à ce principe de destruction, la Conférence des Etats parties à la CITES autorise l'utilisation des spécimens confisqués et accumulés à des fins scientifiques, éducatives, de lutte contre la fraude ou d'identification (à l'exclusion de toute utilisation commerciale). A ce titre, des cessions d'ivoires saisis à des musées ou des instituts de recherche sont actuellement possibles.

De telles cessions, à titre gratuit, sont cependant étroitement réglementées par l'arrêté du 26 septembre 1949 modifié relatif à l'aliénation par le service des douanes des objets confisqués ou abandonnés par transaction (texte récemment mis à jour par arrêté du 4 mars 2013). Ce texte définit notamment les catégories de destinataires pouvant bénéficier d'une telle cession et prévoit une procédure d'information systématique du ministère chargé de l'environnement.

<sup>1</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

## **Un protocole destiné à renforcer le suivi de l'ivoire saisi est en cours d'élaboration avec les divers départements ministériels concernés.**

Il prévoira de prélever des échantillons à des fins scientifiques en vue de pouvoir déterminer l'âge et l'origine géographique des spécimens. Il fixera une procédure collégiale, transparente, de décision d'affectation de l'ivoire confisqué :

- une part minimale pourra être conservée à des fins scientifiques ou pédagogiques qui pourraient s'avérer déterminantes pour améliorer la lutte contre les trafics ;
- une fois les procédures judiciaires ou contentieuses clôturées, le reste sera détruit.

## **L'ivoire, un commerce très encadré**

La vente d'ivoire est très encadrée. L'ivoire présent sur le territoire national relève des dispositions de l'annexe I de la CITES et de l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 qui met en œuvre cette Convention dans l'Union européenne.

**A ce titre, la détention d'ivoire en vue de la vente, son transport en vue de la vente, la publicité pour sa vente, la vente, l'achat et autres utilisations lucratives de l'ivoire sont interdits.**

Il existe deux types de dérogations :

- **une dérogation générale concerne les "antiquités"**, ce terme se rapportant ici aux objets travaillés datant d'avant juin 1947. Cette disposition concerne par exemple une statuette en ivoire de l'époque Ming, un piano Pleyel datant de 1870 ou un meuble Ruhlmann réalisé en 1930<sup>2</sup>.
- **des dérogations au cas par cas**, prenant la forme de certificats intracommunautaires (CIC), s'il est prouvé que l'objet en ivoire ou le matériau a été importé sur le territoire de l'Union européenne avant que les mesures d'interdiction de commerce n'entrent en vigueur, c'est-à-dire avant le 18 janvier 1990, date de transfert de l'éléphant d'Afrique à l'annexe I de la CITES. C'est la date de l'importation qui compte et pas celle de l'ivoire ou de l'objet qui en est composé. Ainsi, une défense brute datant de 1925 et importée sur le territoire de l'UE en 2008 n'est pas éligible à la délivrance d'un CIC et ne peut donc pas être vendue. Les CIC sont délivrés en France par les directions régionales en charge de l'environnement (DREAL, DRIEE).

En raison des liens historiques de la France avec l'Afrique, de nombreux particuliers détiennent des objets en ivoire ou défenses d'éléphants importés avant que la CITES n'existe. Lorsque ces personnes, souvent à l'occasion d'une succession, désirent se défaire de ces objets en ivoire, elles doivent rassembler tous documents prouvant l'ancienneté de la présence des ivoires en France et solliciter des CIC. En l'absence de tels documents et/ou si l'acquisition licite des spécimens n'est pas démontrée, les CIC ne sont pas délivrés et la mise en vente des spécimens reste donc interdite.

Il en va de même dans les autres États membres de l'Union européenne. La vente des objets en ivoire au sein de l'UE n'est donc pas interdite, mais elle est strictement encadrée.

### **Les ventes en France en 2012**

- **269 CIC** (certificats intracommunautaires) **concernant de l'ivoire brut** pour un poids total d'environ 3 400 kg (concernant exclusivement de l'ivoire importé légalement avant 1990). Ces ventes sont généralement organisées par des maisons de ventes aux enchères publiques (Drouot notamment).

- **735 CIC** (certificats intracommunautaires) **pour des objets travaillés** dont la fabrication est postérieure à juin 1947 mais issus de défenses importées avant 1990. Les spécimens en question sont très divers. Il s'agit souvent d'objets composés de divers matériaux assemblés (statue en bois dont le blanc des yeux est en ivoire, horloge ou meuble comportant des incrustations en ivoire). Compte tenu de l'impossibilité de peser séparément l'ivoire faisant partie de ces objets (il s'agit souvent de placages, de statuettes montées sur socle, d'embouts de cornemuses ou de boutons de tiroirs), il n'est pas possible d'évaluer de façon fine le poids total de l'ivoire correspondant à ces 735 CIC. Cependant, la quantité totale de l'ivoire concerné est probablement largement inférieure à 200 kg.

<sup>2</sup> Les défenses d'éléphants ne sont éligibles à cette dérogation générale que si elles sont sculptées sur toute leur surface (et s'il est démontré qu'elles datent d'avant juin 1947). A contrario, une défense brute n'est pas éligible à cette dérogation générale, même si elle date du 19<sup>e</sup> siècle.

## Typologie des saisies en France

En 2012, la douane française a saisi 346 pièces d'ivoire brut ou travaillé lors de 57 constatations. Ces pièces provenaient, notamment, du Congo, du Nigeria et de Guinée.

Année	Nombre de constatations	Quantités en Kg	Principaux pays de provenance
2002	72	128	Cameroun, Gabon, Zimbabwe
2003	34	514	Côte d'Ivoire, Gabon, Zimbabwe
2004	38	309	Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon Zimbabwe
2005	33	284	Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon
2006	62	1875	Afrique du Sud, Nigéria, Tanzanie
2007	52	149	Cameroun, Guinée, République Centrafrique
2008	54	306	Cameroun, Mozambique, Zambie,
2009	36	78	Cameroun, Mali, Tanzanie
2010	87	556	Cameroun, Gabon, Mozambique
2011	81	549	Congo, Nigéria, Guinée
2012	57	346	Cameroun, Congo, Nigéria, Guinée

La grande majorité des saisies sont réalisées dans les aéroports franciliens en particulier à Roissy, qui réalise, pour certaines années, jusqu'à 80% des constatations.

Sur cette plateforme, l'ivoire reste la marchandise qui fait l'objet des saisies les plus récurrentes et les plus importantes depuis de nombreuses années.

Les saisies concernent aussi bien l'ivoire brut (défenses d'éléphant) que l'ivoire façonné. Il s'agit par ailleurs d'un trafic aux dimensions multiples, qui renvoie aussi bien au transport de quelques objets par des voyageurs, qu'aux trafics à grande échelle, mis en œuvre par des organisations professionnelles et structurées, le plus souvent par fret aérien (fret express ou traditionnel).

Les circuits de fraude observés sont nombreux : on constate toutefois une prédominance des routes Afrique – aéroport Roissy CDG - Asie. Ce schéma de fraude témoigne notamment d'un intérêt des consommateurs asiatiques pour l'ivoire, souvent utilisé dans la fabrication d'objets décoratifs et en médecine traditionnelle.

### Dernières affaires marquantes

#### Sur des voyageurs, à Roissy :

- septembre 2013, deux passagers chinois en provenance de Guinée-Conakry et à destination de Shanghai transportaient des parties de cornes de rhinocéros et des pièces en ivoire d'éléphant.
- décembre 2012, saisie de 81 objets en ivoire pour un poids total de plus de 10 kg sur deux passagers venant de Kinshasa via Bruxelles. La marchandise était dissimulée dans des statuettes en bois, objets d'art africain.
- novembre 2010, 7 passagers en provenance du Gabon et à destination de Shanghai transportaient 338 articles en ivoire et 5 sacs en crocodile.

#### Dans le Fret, à Roissy :

- décembre 2013, saisie de 4 statuettes en ivoire sculpté, sur une expédition France/Vietnam, pour un poids total de 58 kg.
- juin 2010, dans un colis en provenance du Mozambique, découverte de deux défenses (43,5 kg), un pied et une queue d'éléphant.
- mars 2010, découverte dans des colis en provenance du Cameroun de deux défenses, des pieds et une queue d'éléphant.

#### Sur le territoire :

- décembre 2013, saisie de plus de 80 kilos de défenses d'éléphant, dans le coffre d'une voiture sur l'autoroute A 10, près de Poitiers (Vienne).

## **Des saisies remarquables à l'international**

Dans la droite ligne des engagements pris au Sommet de l'Elysée sur la Paix et la Sécurité en Afrique, et suite à d'importants travaux d'investigation menés par les autorités togolaises en lien avec la société civile, des saisies de plusieurs tonnes d'ivoire ont été réalisées dans le Port Autonome de Lomé.

Deux importantes saisies d'ivoire, 1,7 tonnes puis 2,2 tonnes, effectuées les 24 et 29 janvier au Port Autonome de Lomé viennent souligner l'implication des autorités togolaises au plus haut niveau dans la lutte contre la criminalité faunique, après le succès de la table ronde "Éléphants et espèces menacées" du Sommet de l'Elysée sur la Paix et la Sécurité en Afrique.

Ces cargaisons en partance pour l'Asie ont pu être appréhendées par les services de l'Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs grâce aux investigations menées en étroite collaboration avec l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE), organisation de la société civile qui gère le projet Togo-Application sur la Faune et la Flore (TALFF).

Dans une courte allocution donnée sur les ondes de Radio France Internationale, le Ministre togolais de l'Environnement et des Ressources Forestières, M. André Johnson, a tenu à saluer l'implication des "pays amis", dont celle de la France, dans la lutte contre la criminalité faunique, et à rappeler la nécessité d'une harmonisation et d'une augmentation des moyens dans la sous-région.

Le Togo fait partie des signataires de la Déclaration de Paris du 5 décembre 2013 (cf. page 12).

# Trafic des espèces menacées : les engagements de la France

---

## Un plan national d'actions

Pour se doter d'un dispositif de lutte parmi les plus exigeants de l'Union européenne en termes de sanctions et de coordination, la France s'est engagée, lors du Sommet de l'Élysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique des 6 et 7 décembre derniers, sur un plan national d'actions aux niveaux national, européen et international : « Lutte contre le braconnage d'éléphants et contre le trafic d'ivoire et d'autres espèces protégées ».

Ce plan fait de la France le pays le plus en pointe en Europe dans la défense des espèces menacées. Il consiste sur le territoire national en :

- ↳ **un renforcement des moyens de répression**
  - relèvement du montant des amendes,
  - extension des pouvoirs des officiers de police judiciaire,
  - recours accru aux juridictions interrégionales spécialisées
- ↳ **une coordination renforcée des services et ministères chargés de la mise en œuvre de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction)**
- ↳ **la définition de lignes directrices pour le devenir de l'ivoire confisqué.**

Le plan **renforce le soutien de la France aux organisations internationales chargées de la lutte contre ces trafics** (Interpol, Office des Nations Unies chargé de la lutte contre la drogue et le crime) et prévoit que la France porte ces enjeux au niveau de l'Union européenne.

Il précise enfin l'engagement de la France à appuyer la lutte contre le trafic d'espèces menacées dans le cadre de sa **politique de développement**.

### Pour en savoir plus

Consulter le dossier de presse de la Table ronde « Lutte contre le braconnage et le trafic des espèces menacées » (5 décembre 2013) : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013\\_12\\_05\\_table\\_ronde\\_braconnage\\_-\\_dossier\\_de\\_presse\\_FR.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013_12_05_table_ronde_braconnage_-_dossier_de_presse_FR.pdf)

## En France, qui veille au contrôle des espèces menacées ?

### ↳ Une police de l'environnement

**En France, le contrôle du respect de la réglementation Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES) incombe à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).**

L'Établissement public, sous tutelle du ministère en charge de l'Écologie, a mis en **place un réseau national de correspondants composé d'agents de ses services, en métropole comme outre-mer**. Il est constitué de trois cents agents spécialement formés pour être les interlocuteurs des magistrats, des Directions régionales de l'environnement, des services vétérinaires, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale ou de la Douane.

Ces agents de l'ONCFS contrôlent les établissements de vente (animaleries, salles des ventes, bourses aux oiseaux, sites de ventes en ligne), les cirques, les parcs zoologiques et les particuliers.

Le réseau CITES de l'ONCFS est animé par la Brigade mobile d'intervention (appelée aussi Brigade CITES-Capture).

**Elle est compétente sur tout le territoire national** et possède quatre missions spécifiques :

- la formation des agents du réseau et les personnels d'autres administrations,
- l'information aux professionnels comme aux particuliers,
- l'animation d'un véritable réseau de correspondants (assistance technique et juridique) grâce à la gestion d'un véritable fichier national,
- l'intervention et le contrôle en soutien des correspondants ou d'autres administrations.

En France, les permis et certificats CITES sont délivrés depuis 2001 par les services déconcentrés du ministère en charge de l'écologie pour le compte des préfets de département (106 400 documents en 2013, dont environ les 3/4 pour des petits articles de maroquinerie).

Les principaux secteurs professionnels concernés sont l'aquariophilie et les animaleries, les parcs zoologiques et les cirques, les laboratoires, l'industrie cosmétique et biomédicale, les négociants en civelles et en caviar, les producteurs d'orchidées, les tanneurs et les maroquinières, les artisans d'art et les musées.

### Focus sur la CITES

Signée en 1973 et entrée en vigueur en France en 1978, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (dite Convention de Washington ou CITES) a pour objet de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. 179 pays sont aujourd'hui Parties à la CITES.

La CITES régleme le passage en frontières de près de 35 000 espèces animales et végétales. Les dispositions de cette Convention s'appliquent aux animaux et plantes des espèces inscrites dans ses annexes, vivants ou morts, entiers ou pas, ainsi qu'aux objets et produits qui en sont dérivés.

L'objectif de la CITES est de garantir que le commerce international des spécimens ne nuise pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.

À cette fin, la CITES fixe un cadre juridique et une série de procédures pour faire en sorte que les espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce international ne soient pas surexploitées.

La CITES fonctionne sur la base d'une étroite coopération entre :

- le pays exportateur, qui contrôle les prélèvements sur son territoire et garantit leur caractère non préjudiciable à l'espèce considérée ;
- et le pays importateur des spécimens, qui n'accepte sur son territoire que ce qui a été exporté légalement par le pays de provenance, avec les garanties environnementales qu'apporte la CITES.

### ↳ L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

Créé par le décret n° 2004-612 du 24 juin 2004, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) est **un service de police judiciaire à compétence nationale**. Il a vocation à s'intéresser à l'ensemble du contentieux découlant des atteintes portées à l'environnement et à la santé publique.

Le décret n° 2009-459 du 22 avril 2009 a étendu sa compétence à la lutte contre le dopage, lorsque les substances utilisées ne sont pas classées comme stupéfiants ; grâce à l'arrêté du 31 mars 2006, **l'office fait partie des unités spécialement chargées de la prévention et de la répression des actes de terrorisme**.

Ses missions principales :

- animer et coordonner les investigations de police judiciaire et d'assister les enquêteurs ainsi que tous les ministères intéressés ;
- observer et étudier les comportements les plus caractéristiques des auteurs et complices et de centraliser les informations ;
- participer à des actions de formation et d'information aux niveaux national et international ;
- traiter les demandes d'assistance par le biais des canaux traditionnels (Interpol, Europol, ...) et l'appartenance à différents réseaux.

Pour remplir ces missions, l'office disposait durant l'été 2013 de 70 gendarmes et policiers appuyés par 4 conseillers techniques : un inspecteur du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, un pharmacien général de santé publique du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, un ingénieur divisionnaire du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et un technicien de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

## ↳ Les douanes

**Tous les bureaux de douane en France ont la compétence CITES** pour les opérations d'importation et d'exportation. En pratique, l'agent des douanes effectue un contrôle global des réglementations et des conditions de transports des espèces.

**Les contrôles douaniers sont effectués sur l'ensemble du territoire national**, par des unités mobiles de surveillance douanière et à l'occasion d'enquêtes par des services spécialisés de la douane.

De nombreuses constatations d'infractions sont réalisées à l'encontre de voyageurs, mais aussi dans le fret commercial (en majorité dans les aéroports franciliens), dans des magasins spécialisés ou encore dans des colis. Les Services régionaux d'enquête (SRE) et les agents de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), sont compétents pour initier des enquêtes CITES administratives dans le but de démanteler des trafics régionaux, nationaux et internationaux.

Les infractions sont des délits actuellement passibles au titre du Code de l'environnement d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ou, en cas de trafic en bande organisée, de 7 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Ces amendes vont prochainement être augmentées à 150 000 € et 750 000 € respectivement.

### Focus sur les dispositifs douaniers mis en place

En 2011, la douane a décidé de renforcer son action en matière de protection des espèces en mettant en place un réseau de correspondants CITES, piloté au niveau national par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED). Cette cellule transmet les informations utiles aux membres du réseau, en particulier des diffusions d'études de trafics, des analyses des modes opératoires, des outils d'aide aux contrôles et des propositions de contrôles conjoints auxquels elle peut apporter un soutien opérationnel.

Assurant le recensement et la centralisation des listes d'experts extérieurs à l'administration et de capacitaires, elle participe également aux réunions internationales axées sur la lutte contre la fraude en matière CITES.

**Un pôle d'expertise technique** a été créé au sein de la direction de Roissy, sur lequel peuvent s'appuyer les référents du réseau, notamment pour l'identification d'espèces animales. Une session de formation spécifique a été organisée à l'attention des agents référents.

**Un protocole d'accord** a été conclu entre la DGDDI et l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) le 30 septembre 2011. Il vise à renforcer la coopération entre les deux administrations en matière d'échange d'informations et d'expertise, d'assistance technique matérielle, de formation et formalise les liens mis en place entre les agents des douanes et ceux de l'ONCFS. Il constitue le cadre d'organisation des opérations de contrôles conjoints.

# Le commerce illégal des espèces menacées : un trafic international

---

Après la drogue, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains, le trafic des espèces menacées est le 4<sup>ème</sup> au monde. La criminalité organisée liée aux espèces sauvages (terrestres et maritimes) est devenue une menace sérieuse non seulement pour la conservation de la biodiversité, l'économie et le patrimoine culturel, mais aussi pour la sécurité et la stabilité politique de nombreux pays.

**Le trafic d'espèces sauvages est estimé à plus de 14 milliards de dollars par an et dans le monde<sup>3</sup>. L'organisation TRAFFIC, programme conjoint UICN/WWF de surveillance du commerce des espèces sauvages, estime que le commerce illicite concerne chaque année 500 à 600 millions de poissons tropicaux, 15 millions d'animaux à fourrures, 5 millions d'oiseaux, 2 millions de reptiles, 30 000 primates.**

## Les causes d'un trafic international

**Déforestation, pauvreté, corruption, impunité, conflits militaires mais aussi demande exponentielle des consommateurs asiatiques : les causes sont nombreuses.**

Le taux de braconnage est directement lié au niveau de pauvreté (abattages de subsistance, recrutement de villageois par les trafiquants, corruption des services de contrôle) et au manque de contrôles et de sanctions. Dans plusieurs pays africains, les marchés locaux illégaux opèrent souvent en toute impunité.

Par ailleurs, l'augmentation du niveau de vie en Chine génère une demande en croissance exponentielle de produits en ivoire, même si des hommes d'affaires, touristes, diplomates et casques bleus de toutes nationalités se portent aussi acquéreurs d'objets en ivoire ou de défenses d'éléphants. En novembre 2012, lors de la réunion de partenariat sur le trafic des espèces sauvages à Washington, Hillary Clinton, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a indiqué que «Même si la faune est tuée en Asie et en Afrique, les fourrures, défenses, os et cornes sont vendus partout dans le monde (...) jusqu'en Europe, en Australie, en Chine et aux Etats-Unis. »

A cela s'ajoutent souvent des conflits militaires durant lesquels milices et militaires échangent de l'ivoire contre de l'argent, des armes et des munitions et une implication du crime organisé qui dispose d'une logistique permettant d'organiser les transferts, d'adapter la tactique et les routes afin d'éviter les contrôles.

## Les victimes du braconnage

La 16<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP16, Bangkok, Thaïlande, 3 - 14 mars 2013) s'est alertée de **l'escalade inquiétante de l'abattage illégal d'éléphants et de rhinocéros d'Afrique et de la contrebande de leur ivoire et de leurs cornes.**

**Les éléphants sont essentiellement braconnés pour leur ivoire.** En 2013, les 18 plus grosses saisies d'ivoire braconné ont représenté à elles seules plus de 41,6 tonnes.

**2013 a probablement été l'année la plus meurtrière depuis des décennies :** depuis 2009, le niveau de braconnage de l'éléphant n'a cessé d'augmenter témoignant d'un changement d'échelle et de l'implication du crime organisé.

↳ **En Afrique, les éléphants sont tués plus vite qu'ils ne peuvent se reproduire :** le taux d'éléphants braconnés (7,4%) au niveau du continent est désormais supérieur au taux de renouvellement naturel de l'espèce (5 à 6%).

La proportion d'éléphants braconnés varie de façon importante selon les pays. Dans les zones de recensement situées en Afrique centrale, 14% des éléphants présents ont été abattus en 2011, soit le double de ce qui peut être compensé par les naissances. Ce ratio est nettement plus élevé que dans les autres régions d'Afrique. Le Nord de l'Afrique centrale (incluant le Nord du Cameroun et de la RDC) a perdu 76% de ses éléphants depuis 20 ans.

---

<sup>3</sup> Chiffres Secrétariat CITES

## En chiffres

(Source : informations recueillies par notre réseau diplomatique)

Les derniers recensements estiment le nombre d'éléphants d'Afrique entre 419 000 et 650 000, mais la fiabilité des données a diminué car certaines zones n'ont pas été analysées depuis plus de 10 ans. En Asie, dans l'ensemble des 13 États de l'aire de répartition, les populations d'éléphants sauvages sont comprises entre 39 500 et 43 500 individus et il existe par ailleurs environ 13 000 éléphants domestiqués.

Au **Mozambique**, les rhinocéros ont disparu et environ 2500 éléphants ont disparu entre 2009 et 2012.

En **Tanzanie**, le nombre d'éléphants est passé de 350 000 à 110 000 entre 1960 et 2009 et celui des rhinocéros noirs sur la même période de 1000 à 70.

Au **Soudan du Sud**, il ne reste que 5000 éléphants contre 80 000 en 1960.

Au **Burundi**, il n'y a plus ni éléphants ni gorilles mais encore 700 hippopotames et une population d'environ 500 chimpanzés et 20 crocodiles.

Au **Tchad**, on compte entre 1 200 à 1 500 éléphants de savane soit une chute de 50 000 spécimens depuis les années 60.

## Une forte prise de conscience des Etats africains et de la communauté internationale

La table ronde organisée en marge du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique a débouché sur une déclaration commune, **la déclaration de Paris du 5 décembre 2013**, par laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernements expriment leur plus profonde préoccupation sur l'ampleur et les ravages causés par le braconnage et le commerce illicite qui affectent l'éléphant et les autres espèces menacées dans toute l'Afrique, et s'engagent résolument dans la lutte contre ces trafics.

Les différents Etats s'engagent à agir sans délai, de manière résolue, et appellent solennellement la communauté internationale à rejoindre et soutenir cet effort.

Ils saluent à cet égard les projets d'ampleur de certains pays, et notamment les initiatives de gestion concertée des ressources naturelles transfrontières, qui témoignent d'une forte prise de conscience et d'une volonté d'agir sans tarder.

Ils appellent la communauté internationale à apporter officiellement son plein soutien à la déclaration de Marrakech (adoptée le 30 mai 2013), ainsi qu'aux conclusions politiques et opérationnelles du Sommet international de Gaborone organisé du 2 au 4 décembre 2013, qui a notamment permis d'élaborer des mesures d'urgence pour répondre à la recrudescence du braconnage de l'éléphant d'Afrique et du commerce illégal de l'ivoire.

Les Etats confirment leur volonté de renforcer la CITES, l'ONUDC et Interpol, et d'intensifier leur coopération avec ces organisations.

Ils appellent l'ensemble des grands bailleurs de fonds à apporter leur soutien aux initiatives nationales et régionales africaines. La lutte contre le braconnage ne peut en effet être efficace que si elle est intégrée dans les politiques de développement durable appuyées par les institutions internationales et les grands bailleurs de fonds.

Les différents pays participeront à haut niveau à la Conférence de Londres organisée les 12 et 13 février 2014 et œuvreront activement pour sa réussite.

# **Annexes**

## Présentation des ONG et autres organismes



## AFD (Agence Française de Développement)

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 70 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans l'Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2012, l'AFD a consacré près de 7 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 10 millions d'enfants au niveau primaire et de 3 millions au niveau collège, et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 1,79 million de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 3,6 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an.

### **Contact presse :**

Magali MEVELLEC : 01 53 44 40 31 - [mevellec@afd.fr](mailto:mevellec@afd.fr)

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)



## Awely, des animaux et des hommes

Awely, des animaux et des hommes est une organisation internationale basée en France, créée en 2005, et qui coordonne en Afrique et en Asie des projets liant conservation des espèces et développement. Afin d'atteindre nos objectifs d'une manière durable, nous plaçons l'homme au cœur de nos actions. Focaliser nos moyens sur l'avenir des espèces et de leur habitat quand les populations alentours manquent des biens les plus élémentaires, nous semble non seulement éthiquement discutable, mais aussi complètement inefficace sur le long terme.

Nous coordonnons deux types de programmes. Les Casquettes rouges se concentrent sur des projets de limitation des conflits homme-animaux, une problématique devenue la spécialité d'Awely. Ces projets sont développés en Zambie, en Inde et au Népal avec de nombreuses initiatives à l'attention des éléphants.

Les Casquettes vertes encadrent des actions destinées à améliorer la situation d'espèces emblématiques menacées : bonobos en RD Congo, gorilles au Cameroun et tigres au Népal. Notre personnel est issu des communautés locales, il est formé et équipé par nos soins et encadré généralement par une organisation installée sur place, et partageant notre approche. Nous établissons une vraie relation de confiance avec les populations dont les activités contribuent à la disparition des espèces animales (problématique de la viande de brousse par exemple), comme avec celles souffrant de la cohabitation avec elles. Nous ne les assistons pas, mais agissons pour les aider à réaliser leurs propres projets et vivre de manière autonome.

Nous travaillons en 2014 à l'élaboration d'un programme commun centré sur les éléphants avec les ONG « Des éléphants et des hommes » et « IFAW France & Afrique francophone ».

### **Contact presse :**

Renaud Fulconis, Directeur – Fondateur : 06.30.56.22.21 - [renaud@awely.org](mailto:renaud@awely.org)

[www.awely.org](http://www.awely.org) / [www.facebook.com/Awely.org](https://www.facebook.com/Awely.org)

→ Pour aller plus loin

- Rapport annuel 2012/2013 : [http://www.awely.org/images/PDF/awely\\_ra2012.pdf](http://www.awely.org/images/PDF/awely_ra2012.pdf)
- Livret pédagogique Zambie / Éléphants : [http://www.awely.org/images/PDF/awely\\_livretzambie.pdf](http://www.awely.org/images/PDF/awely_livretzambie.pdf)



## Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 41 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. Il coordonne notamment la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, avec le Muséum national d'Histoire naturelle et de nombreux établissements et associations.

Au niveau international, l'UICN réalise la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Son Groupe de spécialistes dédié à l'éléphant d'Afrique tient à jour les informations les plus récentes sur la situation de l'espèce et apporte son expertise pour assurer sa préservation. En décembre dernier, l'UICN a convié au Botswana les principaux Etats et ONG concernés pour un sommet inédit, à l'issue duquel 14 mesures d'urgence ont été adoptées pour renforcer la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire et la protection des populations d'éléphants africains.

Depuis 2007, le Comité français de l'UICN gère également le Programme de Petites Initiatives (PPI) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, destiné à renforcer les capacités de la société civile des pays d'Afrique occidentale et centrale, de Madagascar et du Mozambique en matière de conservation et de développement local. Ce programme se traduit par la mise en œuvre d'environ 150 petits projets, qui portent notamment sur la protection des espèces menacées, les conflits homme/animal et la mise en application des lois sur la faune.

### Contact presse :

Sébastien Moncorps : 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29 - [sebastien.moncorps@uicn.fr](mailto:sebastien.moncorps@uicn.fr)

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

### → Pour aller plus loin

- Liste rouge mondiale des espèces menacées : [www.uicn.fr/La-Liste-rouge-des-especes.html](http://www.uicn.fr/La-Liste-rouge-des-especes.html)
- Base de données de la Liste rouge mondiale : [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- Site du Groupe de spécialistes de l'UICN sur l'éléphant d'Afrique : [www.iucn.org/about/work/programmes/species/who\\_we\\_are/ssc\\_specialist\\_groups\\_and\\_red\\_list\\_authorities\\_directory/mammals/african\\_elephant](http://www.iucn.org/about/work/programmes/species/who_we_are/ssc_specialist_groups_and_red_list_authorities_directory/mammals/african_elephant)



## Conservation Sauvage Internationale (CSI)

Fondée en 2007 par Damien Lerasle, Conservation Sauvage Internationale (CSI) a été créée pour mettre en œuvre et soutenir des actions de conservation d'espèces animales menacées in et ex-situ, rendre accessible au plus grand nombre les connaissances zoologiques et zootechniques, et intervenir pour l'accueil des animaux exotiques saisis.

Signe de son sérieux, en novembre 2013, CSI est devenue la 57e ONG française à intégrer l'UICN.

Grâce aux fonds qu'elle récolte, CSI intervient auprès de programmes de Conservation in-situ en soutien logistique, financier voire humain. A titre d'exemples : en Indonésie, l'association a contribué à l'achat de 70Ha de terres pour créer une réserve naturelle ; en Iran, elle a missionné 2 éco-volontaires sur une étude de suivi GPS de guépards (Statut UICN : Critical) ; en Sibérie, elle a aidé à l'installation d'un système de purification des eaux polluées où vivent les grues (Statut UICN : Critical).

En Languedoc-Roussillon, où est établi son siège social, CSI mène diverses actions de sensibilisation à la protection de la Biodiversité : animations scolaires, événementiel grand public, interventions locales de lutte contre les espèces invasives, relais d'information sur le trafic d'animaux.

L'association gère aussi -depuis 2009- un refuge un peu spécial, dédié aux espèces exotiques saisies sur le territoire français. Ouverte à la demande des autorités, ce refuge accueille en permanence plus de 150 animaux dont 5 espèces sensibles appartenant à des programmes de reproduction d'animaux en voie d'extinction (EEP ou PNA).

Enfin, et parce que la Sauvegarde passe avant tout par la Connaissance, CSI s'est doté d'un organisme de formation dont l'objectif est la large diffusion des connaissances zoologiques. Plus de 3500 jeunes ont déjà fait appel à ses services, autant de vocations à protéger le monde du Vivant.

### Contact presse :

Delphine GOMEZ, déléguée générale - Damien LERASLE, Président Fondateur  
04 30 17 86 37 - [dgs.csi@gmail.com](mailto:dgs.csi@gmail.com)

<http://www.conservationsauvage.fr/>



## Des Éléphants & des Hommes

L'organisation non gouvernementale (ONG) Des Éléphants & des Hommes œuvre depuis 2003 pour l'amélioration de la coexistence humain-éléphant. Son programme "Mon Voisin Éléphant" met en avant l'importance de l'éducation à l'environnement et à la conservation, tout en développant d'autres actions, concrètes et pertinentes, visant à rendre plus harmonieuse la cohabitation avec les éléphants. Aujourd'hui, en appui de nos partenaires opérationnels, et grâce à nos mécènes, nous développons des projets sur les axes d'action suivants :

- Éducation à l'Environnement et à la Conservation
- Réduction des conflits Humains-Éléphants
- Valorisation des éléphants et de la biodiversité
- Protection des éléphants et de leurs habitats
- Études et Recherche

Afin de donner à notre action un impact plus ambitieux et plus pérenne, nous travaillons en 2014 à l'élaboration d'un programme commun avec les ONG Awely et IFAW France & Afrique francophone.

### **Contact presse :**

Julien Marchais : 06 49 28 78 87 - [contact@deselephantsetdeshommes.org](mailto:contact@deselephantsetdeshommes.org)

<http://www.deselephantsetdeshommes.org/>

### → Pour aller plus loin

- Lettre d'information de septembre 2013 :  
<http://www.deselephantsetdeshommes.org/pdf/newsletter/Lettre-MonVoisinElephant-201309.pdf>
- Article "Vers une coexistence humain-éléphant harmonieuse : connaître, apprécier, valoriser pour protéger", Nouvelles des aires protégées d'Afrique – NAPA 66 – juillet 2013 - pp 7-10 :  
<http://papaco.org/wp-content/uploads/2013/07/lettreNAPA-66-0713-FR.pdf>
- Site pédagogique : <http://www.mon-voisin-elephant.net/>



## FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement. Depuis 20 ans, son mandat est de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement. Il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique. Son pilotage est assuré par cinq ministères (économie et finances, affaires étrangères, développement durable, recherche, agriculture) et l'Agence Française de Développement (AFD). Son secrétariat et sa gestion financière sont confiés à l'AFD.

Depuis 1994, 258 projets ont été financés pour un montant de 299 millions d'euros, dont 68% sont situés en Afrique et en Méditerranée.

### **Contact presse :**

Valérie FAKIR : 01 53 44 39 41 - [fakirv@afd.fr](mailto:fakirv@afd.fr)

[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)



## FNE (France Nature Environnement)

France Nature Environnement (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3 000 associations, regroupées au sein d'une centaine d'organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

Des sommets des Alpes aux mangroves de Guyane, nous nous battons pour une nature préservée et un environnement de qualité.

Stopper les causes d'érosion de la biodiversité est une priorité pour FNE et ses membres qui agissent au quotidien pour préserver les espèces menacées d'extinction.

Le commerce et la détention des espèces non domestiques qui alimentent des filières illégales, font l'objet d'une vigilance particulière. Nous soutenons le renforcement des règles internationales, européennes et nationales encadrant le commerce de la faune et de la flore sauvages. Nous signalons tout acte de vente, de détention ou de présentation d'espèces qui nous paraît suspect et intervenons en justice chaque fois que c'est nécessaire : coquillage lambi en Martinique, tortue à soc à Mayotte, détention illégale de singes et d'oiseaux dans les Yvelines... Pour mettre fin au trafic d'espèces, il faut avant tout mettre fin à la demande en renforçant et en faisant appliquer la réglementation.

### **Contact presse :**

Stéphanie Morelle : 03 88 32 91 14 - [nature@fne.asso.fr](mailto:nature@fne.asso.fr)

[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



## Fondation Brigitte Bardot

La FBB mène des actions de terrain contre le braconnage, finance des soins aux animaux recueillis puis relâchés en milieu naturel (primates issus du trafic viande de brousse), soutient des programmes de conservation comme la réintroduction de gazelles oryx au Sénégal (réserve de Guembeul)...

Partenaire d'un projet de réhabilitation de la réserve de Kalfou, Nord Cameroun, la Fondation a financé, pour 2013/2014, l'achat d'un véhicule de patrouille, la protection des cultures limitant les conflits homme/animal, le curage de mares afin de maintenir les groupes d'éléphants dans un corridor faunique qui n'empiète pas sur les zones travaillées, etc.

La Fondation participe aux activités de l'association « SOS Eléphants Tchad ». Pour 2013/2014, elle a déjà financé l'achat d'un véhicule d'intervention, la réalisation d'un orphelinat pour éléphanteaux... La FBB est également sollicitée par divers pays africains pour équiper les gardes de lutte anti braconnage ou mener des actions de sensibilisation (République Centrafricaine, Niger, Burkina Faso, Bénin, Togo).

Outre les éléphants, de nombreux programmes de sauvegarde des primates sont soutenus par la FBB au Cameroun, Congo, RDC, Guinée, Pérou, Brésil, Inde, Indonésie...

La Fondation Brigitte Bardot participe aux sessions de la Conférence des Parties CITES, elle est membre de la coalition internationale « Species Survival Network » et s'est engagée à financer, en 2014 à hauteur de 36 000 €, la publication de l'association Robin des Bois « A la Trace », bulletin trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux menacés d'extinction.

### **Contact presse :**

Christophe Marie, Porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot  
01 45 05 14 60 - [christophe.marie@fondationbrigittebardot.fr](mailto:christophe.marie@fondationbrigittebardot.fr)

<http://www.fondationbrigittebardot.fr/>

→ [Pour aller plus loin](#)

<http://www.fondationbrigittebardot.fr/international/animaux-sauvages/actualite/C3%A9s/braconnage-elephants>



## Fonds de Dotation pour la Biodiversité

Créée en 2009, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB) est une institution française animée par 2 principaux objectifs :

- concourir à la protection de la biodiversité sous toutes ses formes
- sensibiliser et promouvoir l'éducation à l'environnement dans son ensemble

A travers l'une de ses initiatives, Save Your Logo, le FDB invite les entreprises, dont le logo représente une espèce animale ou végétale, à aider à la préservation de l'espèce qui a contribué à leur notoriété et à leur succès. Grâce à ses mécènes, le FDB développe et soutient des acteurs de terrains porteurs d'actions de préservation des espèces animales et végétales, de faire savoir et d'éducation, en France et à l'étranger.

Fort de 4 ans d'expériences, le FDB soutient une vingtaine de projets autour du monde, dont le projet de l'association Des Eléphants et des Hommes au Burkina Faso en faveur de la conservation des éléphants de la région des Deux-Balé, grâce au soutien de l'entreprise Svenska Cellulosa Aktiebolaget et sa marque Okay. En plaçant les populations riveraines au cœur des actions de conservation, l'objectif est d'améliorer la coexistence humain-éléphant en renforçant la connaissance de l'espèce, le développement d'activités génératrices de revenus et le renforcement de la surveillance des zones protégées.

Grâce au mécénat du Groupe Rhinos, le FDB soutient également le programme de l'association Awely « Casquettes rouges » au Népal, qui vise à contribuer à identifier et développer des solutions d'évitement de conflit dans la zone tampon jouxtant le Parc National de Bardia, en particulier les populations d'éléphants d'Asie et de rhinocéros unicorns indiens.

Très encourageants, les résultats des actions entreprises sur le terrain constituent un véritable espoir pour la conservation des éléphants et de la biodiversité en général. La destruction du stock d'ivoire confisqué est un symbole fort de l'engagement de la France auquel le FDB est fier de s'associer, tant aux côtés de l'Etat français que des associations œuvrant sur le terrain.

### Contact presse :

Valentin Pacaut : +33 6 71 80 32 68 - [vp@fdbiodiversite.org](mailto:vp@fdbiodiversite.org)

[www.fdbiodiversite.org](http://www.fdbiodiversite.org)



## IFAW – Fonds international pour la protection des animaux

Fondé en 1969, IFAW est une ONG d'envergure internationale qui sauve les animaux en détresse tout autour du globe. Grâce à des bureaux dans 15 pays du monde – dont le bureau français basé à Reims- et des projets dans plus de 40 pays, IFAW vient en aide à tout animal le nécessitant, œuvre pour prévenir la cruauté envers les animaux et plaide pour la protection des animaux sauvages et de leurs habitats.

Dans le cadre de la protection des espèces menacées, la stratégie d'IFAW est de s'attaquer à tous les maillons de la chaîne du commerce illicite d'espèces sauvages que sont le braconnage dans les pays source, le trafic dans les pays source et de transit et la demande dans les pays de destination.

IFAW coopère avec les gouvernements afin de former et d'équiper les gardes des parcs sur le terrain pour protéger les éléphants, les tigres et d'autres animaux contre le braconnage dans leurs habitats d'origine.

IFAW appelle les gouvernements à investir dans la prévention du commerce illicite, à s'assurer que leurs marchés intérieurs n'alimentent pas ce trafic, et à s'attaquer aux nouvelles méthodes émergentes de commerce illicite, comme la vente par Internet.

Dans le cadre d'une initiative internationale visant à renforcer les capacités de lutte contre le trafic des espèces sauvages menacées d'extinction, IFAW forme les forces de l'ordre (douaniers, policiers, gendarmes, procureurs, etc.) à la prévention du trafic d'espèces de faune sauvage et à l'amélioration de l'application des réglementations commerciales dans de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Océanie et des Caraïbes.

Parce que, en matière de criminalité contre les espèces sauvages, la coopération internationale est cruciale pour protéger les éléphants, les tigres et autres espèces, IFAW soutient depuis 2005 les projets de lutte contre la fraude d'INTERPOL et a signé en 2013 mémorandum d'entente avec INTERPOL, le premier jamais signé avec une ONG par le Programme d'INTERPOL sur la criminalité environnementale.

La Chine est l'un des principaux consommateurs de produits dérivés d'espèces sauvages. Afin de stopper le commerce illicite d'espèces sauvages, IFAW sensibilise les consommateurs et les voyageurs quant aux effets de leurs achats sur les populations fragiles d'animaux sauvages par la mise en place de campagnes publicitaires et de programmes d'éducation environnementale.

### Contact presse :

Julie LANDRY: 06.12.36.40.07 - [jlandry@ifaw.org](mailto:jlandry@ifaw.org)

[www.ifaw.org](http://www.ifaw.org)

→ [Pour aller plus loin](#)

INTERPOL et les saisies à l'international :

<http://www.interpol.int/fr/Criminalit%C3%A9/Atteintes-%C3%A0-l'environnement/Atteintes-%C3%A0-l%E2%80%99environnement>



Institut Jane Goodall France

Institut Jane Goodall

Fondé en 1977, par le Dr. Jane Goodall, l'Institut Jane Goodall a célébré ses trois décennies de recherche, d'éducation et de protection de la biodiversité.

L'Institut inscrit son action dans une démarche globale de protection de la biodiversité, d'aide à la gestion durable et équitable des ressources naturelles, et d'éducation des plus jeunes.

Depuis 1977, l'Institut Jane Goodall protège les chimpanzés sauvages, gère des réserves naturelles et a créé des refuges en Afrique pour protéger nos plus proches cousins. Ces refuges accueillent majoritairement des orphelins dont les mères ont été victimes de la chasse. Sans les refuges de l'Institut, ils seraient condamnés.

Pour préserver la faune et lutter contre les menaces (trafics, chasse, déforestation, épidémies) qui pèsent sur l'avenir des grands singes, l'Institut développe, depuis sa création, des programmes innovants : Roots & Shoots pour l'éducation des plus jeunes (il encourage les jeunes à s'impliquer dans des projets visant à prendre davantage soin des animaux, de l'environnement et de la communauté humaine - Il compte aujourd'hui 150.000 groupes dans plus de 120 pays.), Tacare pour aider au développement durable des populations et lutter contre les maladies, ChimpanZoo pour étudier et améliorer les conditions de vie des chimpanzés en captivité.

L'Institut Jane Goodall France a été créé en 2004.

---

Le Dr. Jane Goodall, née le 3 avril 1934 à Londres, est une primatologue, éthologue et anthropologue britannique.

Elle est la première à avoir observé et rapporté que les chimpanzés utilisent des outils pour s'alimenter. Ses travaux ont profondément transformé les rapports homme-animal.

En avril 2002, le Secrétaire général Kofi Annan nomme le Dr Jane Goodall Messenger de la paix des Nations Unies.

Aujourd'hui, le Dr Jane Goodall se donne pour mission essentielle d'alerter l'opinion publique des dangers qu'encourt notre planète et de faire évoluer les comportements individuels vers une meilleure prise de conscience de notre environnement.

Elle fêtera ses 80 ans à Paris en mai 2014.

---

Le Dr Jane Goodall est engagée depuis longtemps contre le trafic des espèces menacées

Tous les moyens de l'Institut Jane Goodall sont mobilisés pour convaincre les acteurs politiques et économiques, ainsi que l'opinion publique d'agir d'urgence pour la protection des éléphants.

Jane Goodall est étroitement associée aux efforts de l'ancienne Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton qui a annoncé un programme mondial de 58 M€ de la Clinton Global Initiative visant à protéger les éléphants d'Afrique contre le braconnage.

Ce programme permettra de renforcer les moyens qui ont été engagés afin de faire appliquer les dispositions législatives et réglementaires sur près de 50 grands sites qui abritent les deux tiers de la population d'Afrique. Ce programme devrait également permettre le développement des ressources logistiques et humaines afin de lutter contre le trafic.

**Contact presse :**

Jeroen Haijink : 06 70 40 41 58 - [jhaijink@janegoodall.fr](mailto:jhaijink@janegoodall.fr)

[www.janegoodall.fr](http://www.janegoodall.fr)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

LPO

(Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Forte d'un siècle d'engagement avec plus de 46 000 adhérents, 5 000 bénévoles actifs, 400 salariés sur le territoire national et d'un réseau d'associations locales actives dans 77 départements, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France.

Reconnue pour son rôle de lanceur d'alertes, la LPO œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'Education et la sensibilisation à l'environnement. Sa détermination en faveur de la protection de la biodiversité menacée est illustrée par ses actions de terrain pour stopper les excès de la chasse et le braconnage (ortolans, tourterelles, chardonnerets, barges à queue noire, courlis cendré...).

A travers un de ses programmes phares « Oiseaux en détresse », elle a créé et anime dix structures de sauvegarde et de soins. Elle travaille actuellement à l'étude d'un centre de soins dédié à la faune exotique issue des saisies des trafics à Orly et Roissy Charles de Gaulle, sur le site de Marly le Roi en Ile de France.

Pour dénoncer et lutter contre le trafic illicite, la LPO a également mis en place depuis 2008 un vaste réseau de veille internet composé de bénévoles « cybertraqueurs » qui ont permis de révéler des centaines de ventes illicites d'animaux sur le net.

Sur le plan international, la LPO apporte son appui à l'émergence de leaders dédiés à la défense de la biodiversité dans les pays africains francophones en particulier (Burundi, Sénégal...) et contribue à l'action du réseau international BirdLife sur les questions de trafic animalier.

**Contact presse :**

Carine BREMOND : 06 34 12 50 69 - [Carine.bremond@lpo.fr](mailto:Carine.bremond@lpo.fr)

[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)



## Man And Nature

Man And Nature est une association reconnue d'intérêt général qui oeuvre pour la conservation de la Nature de par le monde en apportant son soutien à des acteurs locaux.

Man And Nature sélectionne les projets lorsqu'ils montrent la capacité d'enrayer des tendances de destructions de l'environnement par l'implication de communautés locales.

L'ONG crée des liens avec des entreprises privées françaises pour permettre à celles-ci de s'impliquer directement dans le soutien à des projets de terrain.

Une attention particulière a été apportée en 2013 à la mise en place d'outils de conservation des éléphants sur le long terme par la recherche de mécanismes de résolutions de conflits avec les populations locales.

Les projets de conservation soutenus par Man & Nature qui concernent les éléphants se trouvent actuellement au Burkina Faso, au Cameroun, en Zambie, au Kenya, au Népal et au Cambodge.

### **Contact presse :**

Olivier BEHRA: 06 07 69 73 38 - [olivier.behra@manandnature.org](mailto:olivier.behra@manandnature.org)

<http://www.ManAndNature.org>



## Noé Conservation

Noé Conservation est une association de sauvegarde de la biodiversité.

Depuis sa création en 2001 par Arnaud Greth, son président, l'association met en place des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels. Noé développe également des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité afin d'encourager le changement des comportements. □ Noé est une association loi 1901, à but non lucratif, d'intérêt général.

Noé s'appuie sur des programmes en métropole (Pôle National) et à l'international et collectivités d'Outre-Mer (Pôle International et Outre-Mer).

Les programmes du Pôle National sont conçus comme des outils clef en main, à destination du grand public et des principaux acteurs de la gestion du territoire en métropole. Leur diffusion s'appuie sur une animation de réseaux relais et sur la recherche d'effets de levier (raccordement aux politiques publiques, etc.) permettant d'en étendre la portée. Le Pôle National de Noé construit son action autour de trois missions principales :

- La Mission Education à la Biodiversité, qui développe des outils pédagogiques et des programmes d'éducation à la biodiversité ;
- La Mission Biodiversité Ordinaire, qui a pour objectif de sauvegarder et restaurer la biodiversité ordinaire, et de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes ;
- La Mission Biodiversité Urbaine, qui a pour ambition de construire un modèle de développement urbain plus respectueux de l'environnement, intégrant la nature comme source de bien-être et de services pour le citoyen et la communauté.

Le Pôle International et Outre-Mer de Noé coordonne quant à lui des programmes de gestion d'espaces protégés remarquables et de conservation d'espèces menacées emblématiques :

- en développant un modèle innovant de gestion d'aires protégées basé sur une gouvernance partagée (partenariat entre administrations territoriales, communautés locales, secteur privé et ONG),
- en renforçant les capacités des acteurs locaux par le soutien technique et financier, la facilitation, l'animation, et la formation,
- en s'impliquant sur le long-terme pour concilier développement communautaire et conservation de la biodiversité, et assurer la pérennité des espaces protégés par des financements durables.

L'ambition de Noé est de reconnecter l'Homme à la Nature, et ainsi réinventer un monde durable et vivant.

### **Contact presse :**

Camille Hecker, Responsable de la communication  
01.82.83.34.26 / 06.49.02.97.03 - [checker@noeconservation.org](mailto:checker@noeconservation.org)

[www.noeconservation.org](http://www.noeconservation.org)



**Planète**Tigre

Planète Tigre

Planète Tigre est une jeune association (loi 1901) créée en 2011 par Frédéric Geffroy, son président fondateur. Ses missions : la protection et la sauvegarde du tigre, dans son environnement naturel, et en lien direct avec les populations locales.

Sur cette base, et au regard de ses actions menées depuis près de deux ans, Planète Tigre a rapidement bénéficié d'un écho médiatique national, indispensable pour sensibiliser l'opinion publique sur la cause du tigre. Le 29 décembre 2013, Planète Tigre a fait l'objet d'un reportage dans Enquête exclusive, ce programme grand public présenté par Bernard de la Villardière. Ce dernier s'était rendu en Inde avec Frédéric Geffroy, courant 2013, pour mieux saisir la problématique portée par l'association.

Aujourd'hui, Planète Tigre entend consolider et développer son action en direction des treize pays du monde où vivent encore les tigres. A titre d'exemple, l'association lance un projet éducatif d'envergure : Tigres, les enfants de l'espoir. Il s'agit là de sensibiliser des enfants sur le tigre, pour leur faire prendre conscience de l'importance à protéger cet animal si charismatique mais néanmoins en voie de disparition.

Aussi, ce projet leur permettrait d'entrer accompagnés dans des réserves, en Inde, pour découvrir par eux-mêmes les tigres dans leur environnement naturel. En parallèle, l'association vise un double objectif : d'une part, apprendre davantage des villageois confrontés à la présence du tigre; combattre, d'autre part, en lien étroit avec les autorités locales, le braconnage et l'empoisonnement de ces félins.

Planète Tigre, c'est aussi un engagement direct pour améliorer la vie quotidienne de certains villageois confrontés à la présence du tigre. Que ce soit par le biais d'indemnités (comme en Inde) dans le cadre d'un déménagement hors réserve naturelle, ou d'un projet de financement de bateaux pour des villageois et rangers installés sur l'île de Sumatra.

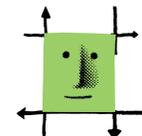
En conclusion, Planète Tigre veut convaincre et agir. Toujours en lien étroit avec les pays concernés. Et parce que la défense du tigre ne peut s'opérer que grâce à une prise de conscience collective, et par le biais d'un investissement humain, nécessairement de proximité.

#### Contact presse :

Frédéric GEFFROY: 06 49 53 39 87 / [planetetigre@gmail.com](mailto:planetetigre@gmail.com)

[www.planete-tigre.com](http://www.planete-tigre.com)

Page Facebook : planète Tigre



ROBIN DES BOIS

**Robin des Bois**

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Entre les éléphants et Robin des Bois, c'est une amitié indéfectible de bientôt 30 ans. Fin 1985, Robin des Bois a sorti des placards et des tiroirs de bibliothèques l'ivoire végétal (*Phytelephas macrocarpa*) pour réduire la pression sur les ivoires animaux. Robin des Bois a le statut d'observateur à la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction -CITES- depuis 1988 et a très fortement contribué par un important travail d'enquête et une succession d'actions à l'inscription de l'éléphant d'Afrique à l'Annexe I de cette Convention en 1989 à Lausanne. Les éléphants masqués de Robin des Bois ont acquis dès lors une notoriété mondiale. Robin des Bois a vécu comme une défaite personnelle la réouverture partielle du commerce international de l'ivoire d'éléphant survenue au Zimbabwe en 1997 et travaille sans discontinuer pour que les derniers éléphants d'Afrique et d'Asie soient protégés des échanges commerciaux.

Robin des Bois souhaitait depuis longtemps que les ivoires saisis en France soient sans délais détruits et qu'un protocole rigoureux de gestion et d'élimination des futures saisies soit mis en place. C'est donc d'une certaine manière une fierté de constater que la France est le premier pays européen à détruire un stock d'ivoire illégal.

Robin des Bois est également observateur à la Commission Baleinière Internationale depuis 1986 et édite depuis 2013 « A la Trace », bulletin trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux menacés d'extinction. « A la Trace » (« On the Trail » pour la version anglaise) observe les itinéraires, les fréquences, les pratiques, les connivences, les récidives et les cours des matières; c'est un outil utile aux organismes et ONG qui luttent contre le trafic des espèces menacées à travers le monde.

#### Contact presse :

Charlotte Nithart : +33 (0) 1 48 04 09 36 - [c.nithart@robindesbois.org](mailto:c.nithart@robindesbois.org)

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)

→ [Pour aller plus loin](#)

Français:

A la Trace, bulletin d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux

A la Trace n°3 (pdf) - octobre à décembre 2013.

[http://www.robindesbois.org/dossiers/A\\_LA\\_TRACE/A\\_LA\\_TRACE\\_3.pdf](http://www.robindesbois.org/dossiers/A_LA_TRACE/A_LA_TRACE_3.pdf)

A la Trace n°2 (pdf - 4 Mo) - juillet à septembre 2013.

[http://www.robindesbois.org/dossiers/A\\_LA\\_TRACE/A\\_LA\\_TRACE\\_2.pdf](http://www.robindesbois.org/dossiers/A_LA_TRACE/A_LA_TRACE_2.pdf)

A la Trace n°1 (pdf - 3,2 Mo) - avril à juin 2013.

[http://www.robindesbois.org/dossiers/A\\_LA\\_TRACE/A\\_LA\\_TRACE\\_1.pdf](http://www.robindesbois.org/dossiers/A_LA_TRACE/A_LA_TRACE_1.pdf)

Anglais :

On the Trail, information and analysis bulletin on animal poaching and smuggling.

On the Trail n°3/1st October - 31th December 2013 ( pdf)

[http://www.robindesbois.org/english/animal/ON\\_THE\\_TRAIL\\_3.pdf](http://www.robindesbois.org/english/animal/ON_THE_TRAIL_3.pdf)

On the Trail n°2/ 1st July - 30th September 2013 (p df 80 p. 4Mo)

[http://www.robindesbois.org/english/animal/ON\\_THE\\_TRAIL\\_2.pdf](http://www.robindesbois.org/english/animal/ON_THE_TRAIL_2.pdf)

On the Trail n°1/ 1st April - 30th June 2013 (pdf 4 2 pages, 3.2 Mo)

<http://www.robindesbois.org/english/animal/ON-THE-TRAIL-1.pdf>



## Sauvegarde Faune Sauvage

Sauvegarde Faune Sauvage est une association dont les principales missions visent à la protection de la nature. Jean-Paul Burget, président de l'association, s'occupe des animaux blessés et tente de protéger la biodiversité en France et en Afrique. Les activités de l'association sont multiples et les actions sont menées en France et en Afrique, plus particulièrement au Cameroun.

L'association mène notamment des actions de lutte contre le braconnage en Afrique pour le maintien et la sauvegarde de l'éléphant, du gorille, du chimpanzé... Pour cela, elle finance des arrestations ou apporte un soutien effectif sur place.

Quelques actions menées récemment :

- Financement de caméras cachées pour différents organismes d'anti-braconnage
- Financement pour les arrestations de braconniers en Afrique par le biais de LAGA (The Last Great Ape Organisation)
- Démantèlement des réseaux de trafiquants en France et en Europe, ainsi que sur le sol africain en coopération avec LAGA

**Contact presse :**

03 89 57 92 22 - [faune-sauvage68@orange.fr](mailto:faune-sauvage68@orange.fr)

<http://sauvegardefaunesauvage.fr/>



**SNPN**  
(Société nationale de protection de la nature)

La SNPN approuve la décision de l'Etat de détruire les stocks d'ivoire saisi. Cette décision confirme à nos yeux que l'Etat a fait sienne la constatation que la mise sur le marché de cet ivoire contribuerait à l'aggravation du trafic illégal provenant du braconnage qui résulte de l'autorisation récente d'une vente légale d'importants stocks d'ivoire d'Afrique australe au Japon et, cette fois-ci pour la première fois, à la Chine.

Nous rappelons que la SNPN, avait pris une part importante dans la campagne internationale qui s'est déroulée à la fin des années quatre-vingt. En 1987, la SNPN, et particulièrement Pierre Pfeffer, lance la campagne « Amnistie pour les éléphants »\* qui a eu un grand succès aussi bien sur le plan médiatique que politique, et qui a abouti à une victoire essentielle pour les éléphants lors de la 7ème Conférence de la CITES (Convention on International Trade of Endangered Species) en 1989.

Ce classement qui interdisait le commerce international a eu un effet immédiat sur le braconnage qui a fortement baissé jusqu'au déclassement des mêmes populations, à la demande des états d'Afrique australe, et à la reprise du commerce vers le Japon. La criminalisation avérée du trafic d'ivoire rend l'interdiction totale du commerce d'autant plus urgente.

Il convient de rappeler ici que c'est l'abstention de l'Union Européenne lors du vote pour le reclassement en annexe I de la CITES lors de la conférence des parties qui s'est réunie à Bangkok en 2004 qui a empêché ce reclassement. La majorité a voté pour mais il manquait les voix de l'Union Européenne pour atteindre le seuil requis des deux tiers.

L'Etat, qui a pris une décision qui va dans le bon sens, doit mettre en œuvre un plan d'action international pour que la prochaine conférence qui se tiendra en République d'Afrique du Sud en 2016 adopte le reclassement en Annexe I. Reclassement qui devient plus que jamais nécessaire pour tenter de stopper le massacre des éléphants alors que le moratoire sur la vente légale de l'ivoire adopté à la conférence de La Haye en 2007 viendra à échéance peu après. Il en serait alors fini d'espérer pouvoir endiguer le massacre qui s'amplifie d'année en année.

La SNPN contribuera avec ses moyens à obtenir l'interdiction de ce commerce insoutenable.

**Contact presse :**

Pierre Pfeffer : Tél. 01.43.20.15.39 / Fax 01.43.20.15.71 - [snpn@wanadoo.fr](mailto:snpn@wanadoo.fr)

[www.snpn.com](http://www.snpn.com)

→ [Pour aller plus loin](#)

La CITES et les éléphants : <http://www.snpn.com/spip.php?rubrique43>



WWF

Avec une expérience de plus de 50 ans, le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Grâce à un réseau actif dans plus de 100 pays, et fort du soutien de près de 6 millions de membres à travers le monde, le WWF agit au quotidien pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en promouvant la réduction des pollutions et du gaspillage.

Le WWF travaille pour la protection des espèces sauvages menacées d'extinction (éléphants, rhinocéros, panda, ours polaire, grands singes, grands félins, tortues marines, baleines ...). En 1998, le WWF a mis en place une stratégie d'action pour les rhinocéros et les éléphants en Asie, avant de lancer en 2000 son programme « Eléphants d'Afrique », qui vise à améliorer leur protection, à renforcer les capacités d'intervention des pays pour lutter contre le commerce illégal et réduire les conflits hommes-éléphants.

Le WWF soutient le programme TRAFFIC qui surveille activement le commerce de la faune et de la flore sauvages, mène des enquêtes, et donne des informations à divers publics à travers le monde, afin de mettre en place des politiques et des programmes efficaces de conservation. Ensemble, en juin 2012, le WWF et TRAFFIC lancent la Campagne « Kill The Trade That Kills », (Stop au trafic illégal d'espèces sauvages), afin d'alerter et de lutter contre le commerce illégal affectant trois groupes de mammifères emblématiques (rhinocéros, éléphants et tigres), mais aussi protéger les rangers et les communautés vivant à proximité des aires protégées. Le WWF et TRAFFIC appellent les gouvernements et les institutions internationales à traiter le commerce illégal des espèces sauvages comme un crime grave, à adopter les moyens de dissuasion efficaces, et à mener leurs efforts pour réduire la demande pour des espèces sauvages menacées.

En mai 2013, le WWF et la Banque africaine de développement (BAD) ont lancé « la Déclaration de Marrakech » qui propose un plan d'action coordonné de lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. La déclaration souligne la nature incontrôlée du trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et incite vivement les pays et leurs citoyens à agir rapidement pour lutter contre le trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages en Afrique et dans le monde entier.

**TRAFFIC**  
the wildlife trade monitoring network

#### A propos de TRAFFIC

[www.traffic.org](http://www.traffic.org)

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, a pour mission de s'assurer que le commerce des plantes et des animaux sauvages ne nuit pas à la conservation de la nature. TRAFFIC est une alliance stratégique entre l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le WWF.

#### Contact presse :

Peggy Briset, Attachée de presse : 06 13 91 21 91 / 01 55 25 84 70

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

Hashtag : #KillTheTrade

Facebook : <https://www.facebook.com/MWFFrance/> / <https://www.facebook.com/WWF>

#### → Pour aller plus loin

- Reportage *La Guerre de l'Ivoire* : [http://www.wwf.fr/nos\\_priorites/especes\\_menacees/identifier\\_les\\_especes\\_prioritaires/elephants/querre\\_ivoire.cfm](http://www.wwf.fr/nos_priorites/especes_menacees/identifier_les_especes_prioritaires/elephants/querre_ivoire.cfm)
- <http://worldwildlife.org/pages/stop-wildlife-crime>
- <http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/afdb-and-wwf-call-for-urgent-action-to-combat-wildlife-crime-11898/>